

4 mai 2020 – 10h30

Reprise de l'activité, quid des concessionnaires !

GRDF

Le concessionnaire GRDF a contacté la F RTP dans le but d'informer les entreprises de Travaux de la démarche qui a été mise en place chez eux dans le cadre d'un accompagnement à une reprise en toute sécurité des terrassements à proximité des ouvrages gaz.

Pour cela, GRDF a adressé un courrier aux entreprises qui ont déclarées un ou des chantier(s) sur la plateforme du Guichet Unique accompagné de supports reproductibles :

1. Une plaquette illustrée rappelant les cinq points clés de prévention à connaître lorsqu'on réalise des terrassements à proximité des ouvrages sensibles,
2. Une check-list qui récapitule les points sensibles à contrôler lors de la phase de démarrage d'un chantier.

Les documents auxquels nous faisons référence ainsi que la plaquette GRDF Covid-19 - les bons gestes se trouvent en pièces jointes.

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions concernant ce sujet. Nous les ferons suivre à GRDF.

ENEDIS

La Direction Régionale Provence Alpes du Sud de ENEDIS a établi une lettre d'information qui s'adresse aux entreprises et aux prestataires dans le cadre de son Plan de Continuité d'Activité.

Elle développe plusieurs thématiques comme : l'accompagnement des fournisseurs et prestataires en temps de crise, les solutions de financement, le dispositif économique ainsi que les recommandations sanitaires qui permettront d'assurer l'activité.

Le document auquel nous faisons référence se trouve en pièce jointe.